

RETRAITE et PENSION

Répartition des compétences

Papeete, le 29 janvier 2019

CORPS	SERVICE COMPETENT		
	Pour le DROIT A L'INFORMATION RETRAITE et la GESTION DES PENSIONS	Pour la mise à jour du compte individuel de retraite (CIR)	CONTACT
Personnel enseignant du 2 nd degré public (à l'exception des PEGC)	DRH3-PA du Vice-rectorat de la Polynésie française	DRH3-PA du Vice-rectorat de la Polynésie française	pension@ac-polynesie.pf
Psychologues Education Nationale			
Personnel ATSS de catégorie C et ATRF de catégorie C			
PERSONNEL D'ENCADREMENT			
Personnel de direction	Ministère de l'Education nationale – DGRH E2-3	Ministère de l'Education nationale – DGRH E2-3	
Inspecteurs	Ministère de l'Education nationale – DGRH E2-2	Ministère de l'Education nationale – DGRH E2-2	
PERSONNEL ENSEIGNANT			
PEGC ayant leur CIMM en Polynésie française	Académie de Paris	Académie de Paris	
PEGC mis à disposition (MAD) de la Polynésie Française	Académie d'origine	Académie d'origine	
Enseignant du 1 ^{er} degré - CEAPF	DGEE - PRH1	DGEE - PRH1	
Enseignant du 1 ^{er} degré mis à disposition (MAD) de la Polynésie française	Département d'origine	Département d'origine	
Enseignant du 1 ^{er} et 2 nd degré privé	DHR3 du Vice-rectorat de la Polynésie française	DHR3 du Vice-rectorat de la Polynésie française	dpp@ac-polynesie.pf
IATSS			
ATSS de catégorie A et B	DRH3-PA du Vice-rectorat de la Polynésie française pension@ac-polynesie.pf	Ministère de l'Education nationale – DGRH C2-1	voir ci-contre
Ingénieur de catégorie A et B	Ministère de l'Education nationale – DGRH C2-2	Ministère de l'Education nationale – DGRH C2-2	